PRÉFÈTE
DE LA SOMME

Liberté
Égalité
Fraternité

Commune de CANNESSIERES

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du 29 JUIL. 2021, il sera procédé du 6 septembre au 6 octobre 2021 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs, à une enquête publique sur la demande présentée par la S.A.R.L. DALLE Gérard, dont le siège social est situé 40 rue de Cerisy à CERISY-BULEUX (80140), en vue du renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière de craie, parcelle cadastrée section ZH n°52, sur le territoire de la commune de CANNESSIERES.

Des informations sur ce projet peuvent être éventuellement demandées auprès de la société précitée (M. Nicolas DALLE, gérant, téléphone 03 22 25 11 60 – dalle.cerisy@orange.fr).

L'ouverture de l'enquête publique sera annoncée dans la commune de CANNESSIERES, ainsi que dans les communes d'ANDAINVILLE, AUMATRE, CERISY-BULEUX, FONTAINE-LE-SEC, FORCEVILLE-EN-VIMEU, FOUCAUCOURT-HORS-NESLE, FRESNOY-AINDAINVILLE, FRETTECUISSE, LIGNIERES-EN-VIMEU, NEUVILLE-AU-BOIS, OISEMONT, RAMBURELLES, RAMBURES et, VILLEROY, comprises dans le rayon d'affichage et sur le site de la préfecture : http://www.somme.pref.gouv.fr (politiques publiques/ environnement/installations classées pour la protection de l'environnement/enquêtes publiques).

Pendant cette période, les pièces du dossier de demande d'autorisation (dont l'étude d'impact, l'évaluation environnementale et le courrier de la Mission Régionale d'autorité environnementale Hauts de France en date du 13 juillet 2021, informant de l'absence d'observation de l'autorité environnementale sur le projet), ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés au secrétariat de la mairie de CANNESSIERES, afin que chacun puisse en prendre connaissance, soit le jeudi de 11h00 à 12h30, à l'exception des jours fériés et chômés.

Le dossier de demande d'autorisation sera également consultable sur le site Internet de la préfecture de la Somme et accessible depuis un poste informatique, 51 rue de la République à AMIENS, aux jours et heures habituels d'ouverture du bureau de l'environnement et de l'utilité publique, ainsi que dans les sous-préfectures d'Abbeville, Péronne et Montdidier aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci.

Monsieur Jean-Pierre LIGNIER qui assure les fonctions de commissaire-enquêteur, siégera en mairie :
lundi 6 septembre 2021 de 9h00 à 12h00, mardi 14 septembre 2021 de 14h00 à 17h00, vendredi 1er octobre 2021 de 9h00 à 12h00 et mercredi 6 octobre 2021 de 14h00 à 17h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être :
- consignées sur le registre ouvert à cet effet en mairie de CANNESSIERES.
- adressées par écrit au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête, et seront annexées au dit registre ;
- formulées par voie électronique à l'adresse suivante :pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr (en précisant dans l'objet du message l'intitulé de l'enquête). Elles seront accessibles sur le site Internet de la préfecture. Les observations seront anonymisées dès leur arrivée en préfecture.

Toute personne intéressée pourra obtenir communication du rapport et des conclusions émis par le commissaire-enquêteur en s'adressant à la préfecture de la Somme (Service de la coordination des politiques interministérielles - Bureau de l'environnement et de l'utilité publique), à la mairie de CANNESSIERES ou les consulter sur le site de la préfecture sus-mentionné.

La préfète de la Somme est compétente pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale de la S.A.R.L.DALLE Gérard (autorisation assortie du respect de prescriptions ou refus).

Amiens, le 29 JUIL. 2021
Pour la préfète et par délégation,
La cheffe de bureau,

Caroline LANTENOIS